

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021

OBJET : ANNULATION DE LOYERS PROFESSIONNELS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-et-un, et le 05 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - OYHENART Joël

La Maire rappelle l'appel du Président de la République du 16 mars 2020 sollicitant les bailleurs à faire, tant que possible, un report / annulation des loyers pour les entreprises en difficultés au regard de l'urgence sanitaire de la France.

Elle évoque les mesures de soutien aux commerces dits non essentiels obligés par une fermeture administrative que la commune a exonéré de loyers en 2020 et 2021.

Afin de répondre à la demande d'Ophélie FONQUERGNE, ostéopathe, obligée de cesser son activité pour contre indication à la vaccination en raison de sa grossesse, elle propose de faire preuve à nouveau de solidarité en exonérant cette dernière d'un mois de loyer, en cohérence avec les actions menées auprès des commerces.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'annulation d'un mois de loyer du cabinet d'ostéopathie Ophélie FONQUERGNE.

